

Image not found or type unknown



Accident du travail et rechute

Par **zowie**, le **22/02/2017** à **21:49**

bonsoir mon medecin traitant vient de recevoir un courrier de la cpam indiquant que j'etais consolidée à partir du 23 février et que je ne percevrai plus d'IJr Je dois encore subir des soins par un chirurgien ortho voire une intervention et platre - j'ai appeler le service medical de la CPAM qui m a dit que le medecin devait faire un certificat medical de rechute. est ce possible ? dois je reprendre mon travail un certain temps et faire faire ce document de rechute ? rnc'est urgent car je vis seule et n ai que mon salaire. je ne peux pas rester sans ressources. merci pour votre aide